

Déclaration liminaire au CSA SPIP de l'Aube et de la Haute-Marne du lundi 2 décembre 2024

Monsieur le Président,

Dans un contexte social tendu, vous avez convoqué cet après-midi un CSA avec comme sujet à l'ordre du jour :

- le rapport de l'inspecteur santé et sécurité au travail (49 recommandations sans aucune observation écrite du DSPIP !)
- la situation budgétaire (sans aucun document de travail)
- le pôle de surveillance électronique (là encore, sans document de travail).

Concernant les sujets santé et sécurité au travail, le rapport de l'inspectrice pointe une série de multiples difficultés (dont l'amiante, l'évaluation des risques défailante, les registres pas ou mal mis en place, plusieurs rapports de vérification absents, les fientes de pigeons, ...)

Pour l'amiante, aucun document de travail sérieux ne nous est fourni : pas d'évaluation du risque (DUERP), aucun document officiel s'agissant des mesures effectuées d'empoussièrement avant, pendant et après les travaux, aucun plan de retrait pourtant communiqué à l'inspection du travail, aucune fiche d'exposition transmise,...

Pire, pour un sujet aussi important qu'anxiogène, le médecin de prévention, n'est même pas présent alors qu'il aurait été le seul à pouvoir rassurer les agents ou leur expliquer les risques encourus.

Monsieur le Président, comment pouvez-vous oser traiter d'un sujet aussi important que l'amiante sans analyse ni documents de travail, en l'absence du médecin de prévention, le tout en bâclant les multiples sujets (49 recommandations SST + budget + PSE) sur une demi-journée ???

Dans ces conditions, l'UFAP UNSa Justice demande le re-convocation d'un CSA spécifique SUR UNE JOURNEE ENTIERE et en présence des interlocuteurs compétents : le médecin de prévention et l'assistante sociale des Personnels.

En l'état actuel, tant en l'absence des interlocuteurs compétents qu'en l'absence des documents obligatoires, l'UFAP ne participera pas à un simulacre de dialogue social bâclé.

Le mépris affiché aujourd'hui vis-à-vis des Personnels est à l'image du comportement plus général de l'administration vis-à-vis des agents s'agissant de la maladie avec l'instauration de trois jours de carence ainsi que la diminution des indemnités de congés maladie.

L'UFAP UNSa Justice ne peut cautionner de telles atteintes sur le dos de la santé des agents, qu'elles soient locales ou nationales, et réaffirme sa demande de report, son boycott aujourd'hui ainsi que son appel à mobilisation massive ce 5 décembre.

Les représentants UFAP UNSa Justice
au CSA SPIP 10/52